

POINTS PRINCIPAUX DU CSE DE JUILLET 2026



📌 Informations de la Direction

Ressources Humaines

♥ Mme Elodie Vidal est nommée Responsable des Ressources Humaines en CDI.

♥ **Recrutement de biologistes** : arrivée le 6 juillet d'un nouveau biologiste en IH DEL de Bordeaux. Des pistes de recrutement sont en cours pour d'autres sites.

État des stocks de PSL :

♥ La JMDS : 1 480 poches prélevées ce qui a permis de remonter temporairement les stocks.

♥ La situation à début juillet : 7 700 CGR en stock (objectif : environ 9 000).

♥ Le contexte climatique a entraîné une baisse de 10% des prélèvements de sang total sur la dernière semaine de juin.

♥ Au niveau national, 85 000 poches étaient en stock pour un objectif à 100 000 au 14 juillet.

Bilan fin juin :

- 📍 Prélèvements de plasmas :
-1,5% par rapport au prévisionnel
- 📍 Prélèvements de plaquettes d'aphérèse :
-10% par rapport au prévisionnel
- 📍 Prélèvement de sang total :
+1,1% par rapport au prévisionnel, en lien avec le maintien des cessions de CGR au niveau de l'an dernier

Déploiement de nouveaux automates d'aphérèse pour Bordeaux

Les 12 premiers automates arrivent sur le site de Bordeaux Pellegrin mi-juillet.

- ♥ Ils permettent des prélèvements plus rapides.
- ♥ Ils ont une hauteur de travail plus basse, réduisant les risques TMS.
- ♥ Pas de modification du délai entre chaque donneur. (1h15, temps validé par le national)

Pendant la phase de qualification, il y aura coexistence des deux types de machines ; chaque IDE gèrera un seul type de machine.

La CFDT demande une vigilance renforcée sur la maintenance auprès d'Haemonetics compte tenu de l'historique avec ce fournisseur.

Site de Dax thermal :

♥ L'hôpital de Dax souhaite reprendre les locaux pour un projet immobilier.

La recherche de nouveaux locaux est une priorité pour la direction.

AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DU DON

Bordeaux 2

Cette nouvelle consultation des élus du CSE sur la MDD de Bordeaux 2 porte sur l'aménagement des locaux.

La partie organisationnelle sera présentée dans un 3^{ème} temps.



Pour rappel :

Son ouverture conduira les équipes de prélèvement de Gironde à intervenir sur 3 sites au sein de la métropole bordelaise.

♥ Lors de l'étude du projet, plusieurs améliorations ont été prises en compte par la Direction, notamment l'installation d'une porte coulissante entre la salle de pause du personnel et l'espace collation.

En revanche :

Plusieurs interrogations demeurent concernant les conditions de travail des équipes : capacité du parking partagé entre donneurs et salariés, organisation des déplacements entre les différents sites, respect des espaces de circulation prévus par la charte bâtiminaire de l'EFS et évaluation des risques professionnels avant la mise en service de la structure.

LE POINT DE VUE DE LA CFDT

♥ La CFDT est favorable au développement du réseau des Maisons du Don et souhaite pleinement la réussite de ce projet. Pour autant, cette réussite ne pourra être durable que si elle repose sur une organisation respectueuse des salariés qui assureront son fonctionnement au quotidien.

♥ La CFDT a demandé et obtenu des aménagements qui amélioreront le travail au quotidien, notamment sur la mise en place de systèmes facilitant les déplacements à l'intérieur des locaux, mais aussi que les conditions réelles de travail fassent l'objet d'une vigilance particulière avant l'ouverture de la Maison du Don.

♥ La CFDT a également rappelé sa demande d'ouverture d'une négociation régionale sur la mobilité. Avec trois lieux de travail dans une agglomération particulièrement touchée par les difficultés de circulation, il est indispensable de construire une

organisation qui préserve la santé des personnels, favorise la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle et ainsi contribue à fidéliser les équipes.

Considérant que les garanties apportées à ce stade restent insuffisantes sur ces enjeux essentiels, les élus CFDT se sont abstenus lors de la consultation sur ce projet et continueront à porter des propositions concrètes pour améliorer son organisation.



LE CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE

📌 Un nouveau droit

♥ Depuis le 1^{er} juillet 2026, chaque parent d'un enfant né ou adopté à compter du 1^{er} janvier 2026 peut bénéficier d'un congé supplémentaire de naissance venant s'ajouter aux congés de maternité, de paternité ou d'adoption.

♥ Ce nouveau congé permet à chaque parent de suspendre son activité pendant un ou deux mois, au choix, afin de favoriser l'accueil de l'enfant et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Qui peut en bénéficier :

♥ Le congé concerne les parents salariés, mais aussi les agents publics, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi et autres assurés remplissant les conditions d'ouverture de droits aux indemnités maternité ou paternité.

♥ Chaque parent dispose d'un droit individuel au congé : il ne peut pas être transféré à l'autre parent. Les deux parents peuvent donc le prendre simultanément ou à des périodes différentes.

Quand et comment prendre ce congé :

♥ Le congé doit être pris après les congés maternité, paternité ou d'adoption (sauf situations particulières). Il doit débuter dans un délai de neuf mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant. La loi s'appliquant au 1^{er} juillet, mais concernant les naissances depuis le 1^{er} janvier 2026, le délai de 9 mois débute au 1^{er} juillet pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026.

♥ Le parent peut choisir :

Un mois de congé ou deux mois, pris en continu ou fractionnés en deux périodes d'un mois.

♥ Le salarié doit informer son employeur au moins un mois avant le début du congé (ou 15 jours lorsque le congé suit immédiatement un congé de paternité ou d'adoption dans certaines situations). L'employeur ne peut pas refuser ce congé si les conditions sont remplies.

Quelle indemnisation :

♥ Pendant le congé, le contrat de travail est suspendu : l'employeur ne verse pas de salaire, sauf dispositions plus favorables.

♥ Le salarié peut percevoir des indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale, sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits. Leur montant est calculé sur le même principe que les indemnités maternité et paternité.



Retrouvez tous les accords sur le site de la section **CFDT** de l'EFS.

C'est facile !

Taper EFS et CFDT
dans
votre moteur de recherche

Cfdt:



ADHÉSION DÉCOUVERTE 2026 CFDT : C'EST QUOI ?

📅 Du 1^{er} juin au 30 septembre 2026

Cette adhésion vous permet de bénéficier de tous les avantages et services de la CFDT pendant une période d'essai à l'issue de laquelle vous réglerez votre première cotisation.

J'adhère avec le dispositif d'adhésion découverte

➡ Je règle ma première cotisation le :

du 1^{er} au 31 juillet 2026 ➡ 1^{er} octobre 2026

du 1^{er} au 31 août 2026 ➡ 1^{er} novembre 2026

du 1^{er} au 30 sept. 2026 ➡ 1^{er} décembre 2026

Adhésion découverte 2026 CFDT :

Quels sont les services ?

Comme tous les adhérentes et adhérents CFDT, vous pouvez bénéficier :

- Du réseau et de l'expertise CFDT pour vous guider, vous accompagner dans votre parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, conflit, etc.).
- Des informations fiables sur vos droits.
- D'un accès à l'espace adhérent sur CFDT.FR pour :
 - ➡ Consulter les publications CFDT.
 - ➡ Trouver des services pratiques comme *Réponses à la carte* (qui répond à toutes vos questions y compris sur les sujets en lien avec votre vie privée).

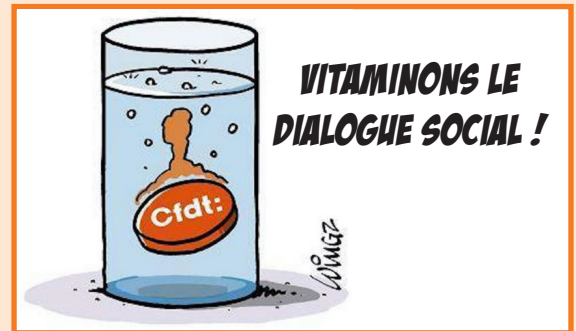
Comment ça marche ?

L'inscription se fait uniquement en ligne sur :

➡ cfdt.fr/adhesion

- Elle ne prend que quelques minutes.
- À l'issue de la période d'essai de 2 mois, pour rester adhérent ou adhérente à la CFDT vous n'avez rien à faire !
- Vous avez changé d'avis ? Il suffit de résilier votre adhésion via le formulaire de contact de votre espace adhérent.

Pensez aussi à nous prévenir de votre démarche via nos mails CFDT : jacob.cfdt@gmail.com et noirault.cfdt@gmail.com pour pouvoir recevoir les informations spécifiques EFS.



Délégué Syndical Central CFDT

Benoît
LEMERCIER
06 31 52 83 77

Délégués Syndicaux Régionaux CFDT

Xavier
JACOB
06 71 57 98 34

Dominique
NOIRAULT
06 60 48 91 51